

COMMUNE D'ARMEAU  
Conseil Municipal du 25 novembre 2020

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, est convoqué pour le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h 00, salle de la Mairie, pour une réunion ordinaire.

**Ordre du jour :**

- Budget : Délibération modificative – Indemnité Conseiller délégué.
- Cimetière : Reprise de concessions – Travaux.
- Impasse de la Salle des Fêtes.
- Questions diverses.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, dûment convoqué le 17 novembre 2020 s'est réuni en SEANCE ORDINAIRE le 25 novembre 2020, à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Catherine TOULLIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes Catherine TOULLIER, Stéphanie SIMONNOT, Cendrine SIBILLOTTE, Vanessa BOURGEOIS, Eva HOMMET, Emmeline SEGUIN et Patricia HUEBER - MM. Sylvain SABARD, Gérard SEGUIN, Jean-Claude BOUVY, Arnaud PERRIER, Emeric BIMBEAU, Guy CRISTIAN, Benoît HERNANDEZ et Roger LEDUCQ,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme SEGUIN Emmeline

La séance est ouverte à 19 h 00.

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**BUDGET** : Délibération modificative - **Délibération N° 2020.11.01 - Classification 7.1**

Le Maire informe que suite à la mise en vente de la tondeuse débroussailleuse et de la remorque, deux propositions d'achat sont parvenues en Mairie. :

- tondeuse débroussailleuse pour 51 € ;
- remorque de 600 kg pour 62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre ces deux matériels au prix proposé.

DECIDE de modifier le budget, à savoir :

Section investissement : Chapitre 024 : + 113,00 €

**INDEMNITE CONSEILLER DELEGUE** - **Délibération N° 2020.11.02 - Classification 5.6.1**

Madame le Maire propose de verser une indemnité de conseiller délégué à Mme SEGUIN Emmeline à hauteur de 4 % de l'indice brut terminal soit environ 155,58 €/mois.

Mme SEGUIN, qui s'occupe de la réalisation du journal communal, de la page Facebook et du diaporama pour les vœux du Maire, aura pour délégation l'information et la communication.

Mr PERRIER prend la parole pour préciser que les conseillers oeuvrent dans le cadre du bénévolat et que l'indemnité ne se justifie pas.

Arrivée de Mme HOMMET à 19h05.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 3 absentions (M. PERRIER – Mmes SIBILLOTTE et HOMMET), de verser une indemnité de 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 155,58 €). Cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **CIMETIERE :**

- **REPRISE DE CONCESSIONS - Délibération N° 2020.11.03 - Classification 3.5.5**

Mme le Maire donne la parole à M. CRISTIAN, en charge du dossier. Celui explique que 423 concessions se trouvent dans l'ancien cimetière, dont 75 à suivre et 50 qui sont en très mauvais état et dangereuses.

Il y a des concessions perpétuelles, trentenaires et quinquennaires.

Il propose de faire la reprise des concessions pour celles en état d'abandon et de celles dont la durée est arrivée à échéance. Pour les premières, c'est un travail de longue haleine et dont la procédure s'étale sur plus de 3 ans. Mr CRISTIAN propose de revoir toutes les concessions afin de mettre à jour les fiches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de lancer la procédure de reprise des concessions perpétuelles, trentenaires et quinquennaires.

AUTORISE le Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

- **TRAVAUX -**

Le Maire informe le conseil que, suite à une conversation téléphonique avec les services de la Préfecture, les travaux envisagés au cimetière ne sont pas subventionnés par la DETR. La notification n'est pas encore arrivée en Mairie. De ce fait, il est prévu de réduire les travaux, en ne réalisant que la place PMR, l'allée qui monte et celle centrale jusqu'à la croix.

Mr CRISTIAN rappelle que la commission des travaux avait précisé que seulement la moitié des travaux pouvaient être faits.

### **IMPASSE DE LA SALLE DES FETES - Délibération N° 2020.11.04 - Classification 3.1.2**

L'Impasse de la Salle des fêtes sert d'issue de secours pour la salle des fêtes, mais il s'avère qu'il s'agit d'une propriété privée appartenant à un riverain. Ce dernier propose de la céder à la commune pour 1 euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DONNE son accord pour l'achat de cette parcelle à l'euro symbolique.

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du notaire.

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs s'y rapportant et à régler les frais notariés.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **BAIL DE LA BOULANGERIE : Délibération N° 2020.11.05 - Classification 3.3.2**

Madame le Maire informe le Conseil que le bail de location de la boulangerie a été signé chez le notaire, ce même soir, pour une location à effet le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les frais d'acte s'élèvent 960 € TTC payables pour moitié par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à régler 50 % des frais d'acte notarié, soit 480 € TTC.

Les travaux d'amélioration dans l'appartement vont être réalisés prochainement.

**CRECHE PRIVEE**

Madame le maire rend compte de la visite de 3 personnes désirant construire une crèche privée dans la zone des Vauguilletes à SENS, avec une participation financière de différentes entreprises ou collectivités. Ce financement, d'un montant de 5.400 €/an, permettrait d'accueillir 2 ou 3 enfants d'Armeau en fonction des tranches horaires disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité EST contre cette participation par 13 voix contre et 2 abstentions (M. PERRIER et Mme SIBILLOTTE).

**PERSONNEL COMMUNAL**

Il est rappelé à l'assemblée que chaque année, la commune embauche une personne pour la saison estivale en raison du surcroît de travail dans les espaces verts.

Il est envisagé de pérenniser cet emploi en créant un poste à mi-temps (4 mois l'été à temps complet et le reste de l'année 2 jours par semaine), soit 60 % de temps de travail. Cela représente 2.340 € de plus par an au budget. Mr BOUVY souligne que cela faciliterait la mission du service technique en hiver, en permettant des interventions ne pouvant être effectuées par une personne seule.

Le Conseil donne son accord sur le principe. Une délibération sera prise en début d'année 2021.

**PLANTATION DES PEUPLIERS**

La commune est dans l'attente du devis pour la plantation des peupliers, mais le coût serait de 13,80 € par peupliers. Environ une centaine d'arbres sont à planter. Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'entreprise intervienne.

**BROYAGE DECHETS VERTS**

Pour rappel, le broyage des déchets verts aura lieu samedi 28 novembre 2020. A l'heure actuelle, 3 administrés se sont inscrits.

Le samedi 05 décembre est annulé faute d'inscrit.

**MARCHE DE NOEL**

Le marché de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre 2020 en plein air, de 17h00 à 20h00 sur le parking de la salle des fêtes, sauf contre-ordre de la Préfecture.

Il y aura une quinzaine de stands dont celui du Père Noël, une animation clown. Les enfants et les personnes âgées recevront leur présent durant cette manifestation. Rendez-vous est donné aux élus le samedi 12 décembre à 10h00 en mairie pour les préparatifs, ainsi que le jeudi 17 décembre, à 14h00 pour le montage des barnums.

La séance est levée à 20h05.